



CAMEROON INCLUSIVE  
AND RESILIENT CITIES  
DEVELOPMENT PROJECT

**PDVIR**

PROJET DE DÉVELOPPEMENT  
DES VILLES INCLUSIVES  
ET RÉSILIENTES



LA BANQUE MONDIALE  
BIRD - IDA

## CELLULE DE COORDINATION DU PROJET

DECISION N° 00439 [Signature] / D/MINHDU/PDVIR/RDMU/RPM/ARPM/ARDMU/11-2022 DU 08 DEC 2022  
 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES DEMANDE DE PROPOSITION(DP)  
 N°012/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/CCCM-SPI/07-2022 DU 29/07/2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN  
 CONSULTANT (FIRME) CHARGE DE L'ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME  
 D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE ET LA GESTION DOCUMENTAIRE A LA DIRECTION DES OPERATIONS  
 URBAINES (DOU) DU MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN (MINHDU)

**FINANCEMENT :** Banque Mondiale (IDA)

**LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,**

- Vu la constitution de la République du Cameroun ;
- Vu l'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA);
- Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
- Vu la loi de finance n°2021/026 du 16/12/2021portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
- Vu la circulaire n°00000456/C/MINFI de la 30/12/2021 portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022;
- Vu l'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
- Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu la décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
- Vu le Procès-Verbal de l'examen du rapport de préqualification et du projet de DP du 02/02/2022 ;
- Vu la Demande de Proposition N°012/DP/MINHDU/PDVIR/CSPM/CCCM-SPI/07-2022 DU 29/07/2022 ;
- Vu le Procès-verbal de négociation du contrat du 26 septembre 2022 ;
- Vu le Procès-verbal de validation de la procédure d'attribution par la CSPM en date du 10/11/2022,
- Vu L'avis favorable de la CSPM sur la proposition d'attribution 11/11/2022

### DECIDE :

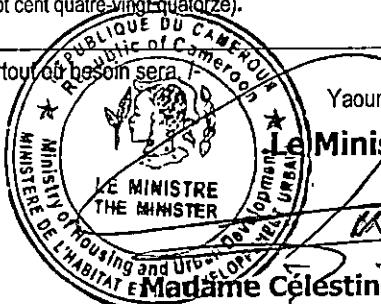
**Article 1<sup>e</sup>.-** Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du contrat relatif à la Demande de Proposition simplifiée susmentionnée :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
<b>Groupement GAST/ SOCINEL SA/SERSYS SARL</b> BP 8346 Yaoundé-Cameroun, Tél: (+237) 6 77 81 09 61 / 6 94 24 39 39, E-Mail: fbokagne1968@gmail.com	- 54 930 497 FCFA Hors TVA (cinquante-quatre millions neuf cent trente mille quatre cent quatre-vingt dix sept) ; Soit - 68 129 794 FCFA TTC (soixante-huit millions cent vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt quatorze).	Six (06) mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. Yaoundé, le 08 DEC 2022

**Ampliations :**

- SOPECAM;
- ARMP ;
- MINMAP ;
- CCP/PDVIR ;
- CSPM/PDVIR ;
- CCCM-SPI ;
- GROUPEMENT GAST/ SOCINEL SA/SERSYS SARL;



Yaoundé, le

08 DEC 2022

**Le Ministre**

**Madame Célestine KETCHA Courtes**